

Journal du Lot 10^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr. 50	15 fr.
	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TELEPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	0 fr. 80
RÉCLAMES 3 ^e page	1 fr. 25
» 2 ^e page	2 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Le cabinet Stresemann : Le calme renaît en Allemagne. — Le problème financier et le nouveau chancelier. — La Grande-Bretagne contre le Traité de Versailles. — Londres, avocat de la Germanie. La question des dettes interalliées. — Faut-il accepter l'impérialisme britannique ?

Il aura suffi que le chancelier Cuno s'occupe de la scène politique et qu'un nouveau gouvernement se forme à Berlin pour qu'une accalmie se produisît aussitôt à travers toute l'Allemagne.

Du fait, toutes les nouvelles d'Outre-Rhin nous annoncent que le Reich va mieux.

Les grèves communistes ont échoué. Le prix des vivres a diminué.

Les grandes banques s'approprient, assure-t-on, à soutenir le mark.

Loin de nous la pensée de regretter une telle amélioration !

Mais comment ne pas souligner l'erreur des prophètes de malheur, prédisant l'avènement du bolchevisme à Berlin et tentant d'intimider la France par la perspective d'une révolution communiste ?

La vérité — qu'il faut sans cesse rappeler — c'est que le peuple allemand n'est pas mûr, moralement parlant, pour une révolte décidée.

Tout ce qu'il peut, c'est protester, avec violence même, quand les vivres viennent à faire défaut. Mais, dès que son assiette s'emplit à nouveau, il rentre dans le rang et, calme, redonne au peuple le plus discipliné.

Telle est toute la morale à tirer des récents événements.

Pour le moment, le nouveau gouvernement du Reich paraît s'être assigné pour tâche primordiale la crise financière.

Cela se comprend aisément, puisque c'est cette crise qui a déterminé finalement le départ de Cuno, le chancelier qui ne pouvait s'en aller faute de successeur.

Cette crise financière comporte un double problème.

D'une part, le problème fiscal : empêcher que la dépréciation de la monnaie ne nuise au recouvrement des impôts.

D'autre part, le problème monétaire : créer un instrument de paiement à valeur constante.

D'ailleurs, les deux questions sont solidaires.

Le nouveau ministre des finances a manifesté sa volonté d'assurer, d'ici la fin du mois, le recouvrement de toutes les sommes que la récente réforme fiscale permet de réclamer aux contribuables.

Entreprise ardue, mais qui n'est peut-être pas au-dessus des moyens d'un ministre énergique.

Mais c'est là, somme toute, une mesure d'exécution de décisions antérieures.

Or, ce dont le Reich a besoin c'est de la stabilisation de sa monnaie.

Voilà longtemps, nous l'avons montré que les Allemands parlent d'une monnaie à valeur fixe : c'est incontestablement la réforme urgente à réaliser.

M. Hülferding, l'actuel ministre des finances, sera-t-il l'homme de cette réforme ?

On ne saurait l'affirmer par avance. Notons seulement que ce problème a retenu longtemps son attention : il avait préparé un projet. Saura-t-il le réaliser ?

La France n'a pas encore formulé sa réponse à la dernière note britannique.

Et ce léger retard s'explique fort bien.

Profions donc de ce répit pour revenir sur le mémoire de nos alliés ; nous ne saurions trop le méditer pour en pénétrer tout le sens et toute la portée.

Dès l'abord, nous l'avons dit, la note anglaise n'est pas de la discussion, mais de la polémique, ce n'est pas de la controverse, mais de la chicane.

Cette impression première se confirme et même se renforce à une nouvelle lecture.

Mais retrouvons quelques aspects de cette note

1° Tout d'abord, elle met en cause directement le Traité de Versailles.

Pour la première fois, et publiquement, l'Angleterre dénie toute autorité, toute compétence décisive, à la Commission des Réparations.

La raison ? L'absence d'un représentant américain au sein de la Commission ôte toute valeur à ses décisions.

Disant cela, l'Angleterre semble annoncer qu'elle compte reprendre sa signature comme le firent les Etats-Unis.

Nous le regretterons pour la Grande-Bretagne et pour l'Entente.

Mais la France ne saurait admettre qu'on jette à terre le Traité de Versailles, qui constitue la charte de ses droits, non plus que la Commission des Réparations, qui est l'agent d'exécution du dit Traité.

On saisit mieux par là les positions respectives de Londres et de Paris.

2° La note anglaise comporte un passage qui ne laisse pas d'être scandaleux.

Il est dit textuellement :

« Un engagement librement contracté offre des perspectives d'exécution meilleures qu'un engagement souscrit sous la contrainte de l'ultimatum. »

Ces paroles font écho à la protestation que jadis à Versailles par M. de Broekdorf-Rantzau au moment de signer, pour le Reich, le traité de paix.

A la rigueur, la protestation allemande se comprenait.

Mais comment s'expliquer la « suggestion » britannique d'aujourd'hui ?

Comment, surtout, ceux qui l'ont émise ne se rendent-ils pas compte qu'ils condamnent toute la politique suivie depuis quatre ans, en matière de réparations et par les Anglais eux-mêmes ?

Vraiment, on a peine à comprendre que les dirigeants de Londres dénoncent le caractère de contrainte du Traité de Versailles.

Est-ce par la « persuasion » que la Grande-Bretagne a pris ses colonies à l'Allemagne ?

3° Enfin, le cabinet britannique fait prévoir que, dans le cas d'annulation des dettes, on tiendrait compte de la situation des débiteurs.

La note déclare en propres termes :

« Une fois arrivé à un accord, le gouvernement de Sa Majesté sera prêt à annuler les dettes alliées, en tenant compte des différentes circonstances (ou des différents moyens de ses débiteurs respectifs). »

Autrement dit, un régime distinct serait consenti à chaque débiteur et, pour chacun d'eux, la Grande-Bretagne se propose de procéder à l'examen de sa capacité de paiement tout comme à l'égard de l'Allemagne.

Ainsi, l'Angleterre prétend s'ériger en arbitre de toutes natures au-dessus de la plupart des nations européennes et décider de leurs droits vis-à-vis d'elle !

Les prétentions britanniques étalent un orgueil formidable : à leurs lumières transparaît le plus extravagant des impérialismes.

Au fond, la Grande-Bretagne n'aspire qu'à une chose : instaurer son hégémonie sur l'Europe.

Hégémonie politique, d'abord.

Hégémonie financière, ensuite.

Hégémonie économique, enfin.

Et pour atteindre ce but, elle tente, par tous les moyens, de semer la division, la suspicion, l'hostilité.

Son attitude à l'égard de l'Allemagne s'inspire de ces mêmes préoccupations.

Au Maroc

Une dépêche de Médilla annonce qu'un avion, provenant de Madrid et que pilotait un capitaine du génie, aurait atterri au cap Joulisse, près d'Alhucemas, en zone insoumise, par suite d'une panne d'essence.

La Turquie renoncerait à prohiber l'alcool

L'Assemblée nationale d'Angora se propose de modifier la loi de prohibition qui a été en vigueur pendant près de trois ans en Anatolie. Cette loi ne semble pas avoir été efficace et, de plus, a occasionné un déficit important dans le rendement des impôts indirects. Une taxe très élevée sur l'alcool et des condamnations très sévères pour les délits d'ivresse seraient établies.

INFORMATIONS

La Crise interalliée

Discours de M. Poincaré

M. R. Poincaré se rendra, le dimanche 2 septembre, à Tréguier, il y prononcera un grand discours politique.

M. Louis Barthou parlera également ce jour-là.

On croit que le président du Conseil traitera le problème des réparations plus spécialement.

La réponse française

Il se confirme que la réponse du gouvernement français à la note anglaise sera prête prochainement, et communiquée à Bruxelles avant d'être adressée à Londres.

Conçue de la manière la plus courtoise et la plus prévenante, affirme-t-on, la note française ne se bornera pas à répondre point par point aux observations ou propositions du gouvernement britannique, mais contiendra un exposé général de la politique française en ce qui concerne la solution du problème des réparations.

En Pays occupés

Une amende pour l'attentat du 30 juin

Une contribution de 187.500 dollars a été infligée à la ville de Duisbourg, à titre de sanction, pour l'attentat commis, le 30 juin, dans un train de chemin de fer belge.

Un contrebandier tué par une patrouille

Le 15 août, vers 2 h., une patrouille cycliste de surveillance sur les bords de la Ruhr, entre Witten et Wetter, surprit quatre Allemands qui cherchaient à passer des marchandises en fraude. Un des contrebandiers qui s'enfuyait malgré les sommations a été tué d'une balle dans la tête. Les trois autres ont été arrêtés. On a trouvé sur eux, un revolver et un poignard.

A Koenigshoven, localité située en zone belge, un civil belge, auxiliaire des chemins de fer a été arrêté, menotté et enfermé par deux schupos.

L'autorité militaire française, sur la demande de l'autorité belge de Custorf a fait libérer le civil. Une enquête est ouverte.

Pour éviter des nouveaux troubles

A la suite des troubles qui ont éclaté, la circulation est interdite, dans le cercle d'Aix-la-Chapelle, entre 21 heures et 5 heures, par décision de la haute Commission.

D'autre part, par décision du président de police, les cafés seront fermés à partir de 21 heures ; les rassemblements de plus de cinq personnes sont interdits. Ces mesures ne s'appliquent pas aux membres des Commissions interalliées.

Quinze saboteurs arrêtés

La sûreté belge a arrêté une quinzaine d'individus pour actes de sabotage, dont l'architecte Monzel, de Strolberg.

Une perquisition opérée au domicile de ce dernier a amené la découverte de documents relatifs à l'organisation du sabotage.

On a saisi chez les autres, cinq bombes, un revolver automatique, des poignards, et des casse-tête. L'enquête continue.

Au Maroc

Une dépêche de Médilla annonce qu'un avion, provenant de Madrid et que pilotait un capitaine du génie, aurait atterri au cap Joulisse, près d'Alhucemas, en zone insoumise, par suite d'une panne d'essence.

La Turquie renoncerait à prohiber l'alcool

L'Assemblée nationale d'Angora se propose de modifier la loi de prohibition qui a été en vigueur pendant près de trois ans en Anatolie. Cette loi ne semble pas avoir été efficace et, de plus, a occasionné un déficit important dans le rendement des impôts indirects. Une taxe très élevée sur l'alcool et des condamnations très sévères pour les délits d'ivresse seraient établies.

Quatre anciens ministres bulgares sont condamnés à mort

La cour martiale siégeant à Plewna, a condamné quatre membres du cabinet Stamboulisky à la peine de mort. Deux autres ont été condamnés à l'emprisonnement perpétuel, et trois autres à cinq ans de prison.

Entre les Etats-Unis et le Mexique

Le 15, ont été signés les procès-verbaux de la conférence qui s'est tenue entre les représentants des Etats-Unis et du Mexique, homologuant les accords destinés à rendre possible la reprise des relations diplomatiques. Les négociations entre les représentants des gouvernements des Etats-Unis et du Mexique ont duré treize semaines. Les représentants américains sont partis aussitôt pour Washington pour soumettre les procès-verbaux au président Coolidge et à M. Hughes, secrétaire d'Etat.

Les divorces aux Etats-Unis dans la proportion de 1 par 4 minutes.

Le juge Thomas, de Californie, vient de publier un rapport donnant des détails de statistique sur l'état des mariages et des divorces aux Etats-Unis. 160.000 divorces ont été prononcés annuellement, soit 1 par 4 minutes. La proportion est de 1 divorce pour 9 mariages. 17 Etats refusent d'établir un âge minimum pour le mariage, et dans 9 Etats, les tribunaux ont consacré officiellement des mariages entre garçons de 14 ans et fillettes de 9 ans.

Il y a à l'heure actuelle en Amérique 2.000 femmes mariées âgées de moins de 15 ans, et 100.000 de moins de 17.

Le juge Thomas dénonce cette précocité matrimoniale comme une menace pour la nation.

Les faux billets de banque

La sûreté américaine a surpris en plein travail, à Long-Island, des faussaires en train de fabriquer des billets de banque de 100 dollars. C'est la seconde fois, cette semaine, que la sûreté a arrêté des faussaires avant qu'ils aient pu mettre leurs billets en circulation.

Les clichés saisis dans les deux cas ont été fabriqués au Canada où, il y a un mois, la police avait arrêté cinq faussaires et saisi le matériel servant à la fabrication de faux billets de banque américaine de 5 et de 10 dollars. Tous ces clichés semblent avoir la même origine.

Une pluie de sable

Un phénomène atmosphérique s'est produit le 15, à Wiesbaden, sur le stade du 30^e corps d'armée, où se disputait un meeting auquel prenaient part plus de 1.200 athlètes.

Vers quatre heures de l'après-midi, alors que la réunion battait son plein, une violente tornade, accompagnée d'une pluie de sable fin venant du Taunus, s'abatit sur le stade et sur la ville de Wiesbaden. Le phénomène dura près d'une heure et fut suivi par un violent orage.

Une histoire bizarre

Le 31 janvier 1912, René Helliott, alors âgé de six ans, était enlevé à Avize, par deux inconnus, qui lui attachèrent les mains et l'emmenèrent sur une voiture. Il fut obligé de travailler sous la menace du revolver et, fouillé chaque jour, afin qu'il ne puisse écrire à sa famille.

Les ravisseurs stationnèrent dans diverses communes de la région de Châlons-sur-Marne, de Sainte-Ménehould et à Epernay.

Helliott aujourd'hui âgé de dix-sept ans, qui avait tenté de s'évader à plusieurs reprises, vient de réussir et est rentré dans sa famille après onze ans d'absence.

Le jeune homme a donné de vagues renseignements sur ses ravisseurs, qu'il nomme Raoul et Alphonse.

La police mobile, qui a reçu les déclarations de René Helliott, cherche à éclaircir cette étrange affaire.

LOUIS BONNET.

On l'attend toujours !

Qui ? La pluie, parbleu ! On l'attend, oui, avec impatience, on compte sur elle pour rafraîchir les cerveaux en ébullition ; on ne parle que d'elle.

Chaque matin, la première parole prononcée par le Caducéen matinal est de crier à son voisin : « Eh ! le temps est couvert, il pleuvra, ce soir ! »

Le soir arrive, la soirée passe, et la pluie n'est pas venue.

Mercrèdi soir, la matinée nous a monté le coup. Vers 10 heures, on crut qu'elle allait, enfin, tomber. L'aucun même s'étaient munis du parapluie pour aller au cinéma.

En effet, le ciel était nuageux, et par moments, les éclairs, selon l'expression consacrée, sillonnaient la nue.

Et puis, on entendit un spectateur qui assistait indifférent — et son indifférence est explicable — à un vidément de films cinématographiques, s'écrier : « Ah ! il pleut ! »

« Oui, oui, répliqua son voisin ; une goutte de pluie est tombée sur ma main. »

Et chacun alors d'allonger son bras, pour ressentir la douce sensation de la goutte d'eau qu'il allait recevoir sur la main !

La pluie ne tomba pas sur Cahors ; ce fut Vers qu'elle choisit comme point de chute !

Triste déception ! Que devenons-nous si ce temps dure ? C'est la question du jour.

Car, comme nous le disions récemment, la situation est intenable ; il n'est plus permis d'avoir de l'eau potable en quantité, il n'est plus possible de boire frais.

Quand, l'après-midi, le soir on veut se désaltérer, c'est de l'eau tiède que les très sympathiques lionnadiers servent aux clients.

Et il faut reconnaître qu'ils n'ont pas le sourire, quand les clients leur font observer que c'est du jus de lessive.

« Nous n'avons pas un gramme de glace, » répondent-ils, « la glacière ne marche pas ! »

En effet, contrairement au bruit qui circulait en ville, ce n'est pas une panne d'électricité qui empêche la fabrication de la glace.

Il n'y a pas d'eau dans le bassin de l'usine à glace, et bien mieux, par suite de manque d'eau, l'usine qui s'éclairait par sa dynamo, n'a plus de lumière depuis 4 ou 5 jours.

L'usine électrique de Mercuès n'est pour rien dans cet état de choses !

Donc pas de glace pour rafraîchir l'amer-citron, ou le goudron menthe ou le vermouth-cassis ! Mais ce qui est plus malheureux, c'est que les bouchers et les charcutiers ne peuvent plus conserver la viande.

Chaque jour, ils ont des déchets de viande importants, et si le manque d'eau persiste, il ne sera plus possible de nettoyer l'abattoir d'où, déjà, se dégage des odeurs nauséabondes.

Oh ! bienfaisante pluie réponds à nos vœux ; fais que bientôt la panne d'eau n'existe plus dans nos fontaines et robinets ; que la fabrication de la glace soit faite, que les bouchers puissent vendre de la viande qui ne « sente pas mauvais », et qu'enfin notre boisson soit fraîche pour la satisfaction des gosiers desséchés !

L. B.

Notes d'art

Dans le magasin de M. Nuyrit, Boulevard Gambetta, sont exposés des dessins, des peintures dus à d'excellents artistes locaux, notamment à MM. Becmeur, Lacadé, Lavignac, Ruffin, Mlle Millochau.

Ces jours-ci, un de nos jeunes compatriotes, ancien élève de l'Ecole des Beaux-Arts, M. Rouquet, petit-fils du félibre, a exposé deux peintures représentant un coin de notre vieux Cahors, et un tableau de réelle valeur qui a obtenu un prix à Toulouse.

Ce tableau représente « la femme du Léviite d'Ephraïm. Le Léviite ayant emporté chez lui le corps de sa femme morte, pleure longuement près d'elle. »

Le tableau est d'un bel effet, d'une réalité saisissante. Nos félicitations au jeune artiste M. Rouquet.

CHRONIQUE LOCALE

LES

Exploiteurs de la douleur

L'ingéniosité des escrocs est grande, disions-nous, ces jours derniers ; mais combien elle est triste quand elle exploite la douleur des familles qui pleurent leurs enfants morts pendant la guerre.

Tel est le coup du photographe, qui vient visiter les parents et leur proposer de reproduire en grandeur naturelle, la photographie des chers disparus, et cela à bon compte. Mais il leur est demandé un acompte basé sur la situation des familles.

Le photographe empêche la photo qui lui est confiée et l'argent ; on ne le voit plus.

C'est ainsi qu'un individu déclarant s'appeler Emile Rool et être représentant de la maison Leguen et Régis, marbriers-sculpteurs à Pantin, arrivait ces jours-ci, dans une superbe limousine, dans la commune de Samblin et se présentait au maire.

Il demanda à ce dernier l'autorisation d'aller trouver les familles des victimes de la guerre dont les noms étaient inscrits sur le monument aux morts de la commune. La maison, disait-il, effectuait des photos sur marbre et sur email. Celles-ci seraient rassemblées dans un cadre pour former un tableau destiné à être placé au pied du monument. Les photos seraient exécutées gratuitement pour les indigents.

Le maire, plein de confiance, donna l'autorisation demandée. Pendant plusieurs jours, Rool opéra ; mais le maire, ayant appris entre temps qu'une veuve de guerre, indigente, lui avait remis de l'argent, télégraphia à la maison Leguen qui lui répondit que Rool n'était pas son agent, qu'il avait affaire à un escroc qui lui avait volé à elle-même 4.000 francs et qui était recherché par plusieurs parquets.

La gendarmerie prévenue, ouvrit une enquête, mais Rool s'était déjà enfui en emportant des sommes importantes escroquées aux nombreuses dupes qu'il fit dans la commune.

Il est probable que cet escroc a dû opérer de la même façon dans plusieurs communes, et que ses opérations ont toujours été fructueuses.

Nous avons eu à signaler des faits identiques dans le Lot, et malheureusement, les aigrefins de l'objectif sont restés introuvables.

C'est pourquoi, les familles ne sont jamais assez prudentes, quand elles reçoivent la visite de ces exploitteurs qui se donnent toujours comme les représentants des plus grandes maisons de photographie de Paris et qui, le plus souvent, ne sont même pas capables de se servir convenablement d'un appareil photographique.

Sans doute, la somme escroquée à chaque famille n'est pas très importante, mais le total de ces sommes est toujours coquet.

Mais ce qui frappe le plus les familles volées c'est la déception qu'elles éprouvent de ne pas recevoir le portrait de celui qui n'est plus.

On ne saurait trop mettre en garde les familles contre les agissements de ces nomades de l'escroquerie : ils ont fait et ils font, chaque jour de nouvelles victimes, et malheureusement, ils savent échapper aux recherches de la police.

Et cependant, il serait à souhaiter que ces exploitteurs de la douleur, de la pitié, fussent pris et punis.

Administration militaire

Dans la liste des candidats admis à l'Ecole d'administration militaire (session 1923-24) au titre de la section A, nous relevons le nom de M. Cavalé, sergent au 7^e d'infanterie avec le n° 32. Félicitations.

Service vicinal

M. Plagniol est nommé cantonnier aux Vitarelles (commune de Calès).

M. Lavergne est nommé cantonnier à St-Clair.

P. T. T.

Mme Gabet, dame auxiliaire des P. T. T. à Salviac est nommée à Gourdon.

Médaille militaire

La médaille militaire est décernée à M. Bordes, brigadier de gendarmerie à Lauzès.

Récompenses honorifiques

Des récompenses honorifiques sont accordées, pour services rendus à la Mutualité, aux personnes du Lot dont les noms suivent.

Médaille d'or.

M. Courtil (Marcelin-Jean-Baptiste-Pierre), vice-président de la société de secours mutuels de l'Union fraternelle à Catus.

Médailles d'argent

M. Bès (Camille), secrétaire de la société de secours mutuels l'Amicale de Douelle.

M. Lavernhe (Gustave), administrateur de la mutualité scolaire de l'arrondissement de Figeac, à Figeac.

Médailles de bronze

M. Basset (Edouard), président de la société de secours mutuels les Prévoyants à Montcuq.

M. Brousse (Jean), président de la société de secours mutuels Saint-Etienne à Cajarc.

M. Fortet (Jean-Louis), président de la société de secours mutuels de Montcuq.

M. Verdier (Paul-Léonce), administrateur de la société de secours mutuels l'Union figeoise à Figeac.

Mentions honorables.

M. Bouyssou (Edmond), président de la société de secours mutuels de Castelfranc.

M. Cassot (Ludovic-Frédéric), président de la société de secours mutuels l'Union amicale à Cazals.

M. Lades (Marcelin), administrateur de la société de secours mutuels Saint-Etienne à Cajarc.

M. Larigaldie (Frédéric), membre honoraire de la mutualité scolaire de l'arrondissement de Figeac, à Figeac.

M. Lasmaries (Théodard-Pierre-Louis-Marc), administrateur de la société de secours mutuels de Puy-l'Évêque.

M. Maurandy (Camille), membre honoraire de la mutualité scolaire de l'arrondissement de Figeac, à Figeac.

Nécrologie

Nous apprenons avec regret le deuil cruel qui vient de frapper notre excellent confrère, M. Gabriel Cluzelaud, rédacteur au « Courrier du Centre » à Limoges, en la personne de sa femme, décédée à Paris, à l'âge de 48 ans.

Nous prions M. Cluzelaud et sa famille de vouloir bien agréer nos sincères condoléances.

Que fait le Rouleau ?

Que fait ce rouleau compresseur sur l'emplacement communal en bordure du Boulevard, en face la place Thiers ?

Voilà bien, sans exagérer, 2 mois qu'il est installé à cet endroit, avec son fourgon qui est obligé de rester là, lui aussi, puisqu'aussi bien, son rôle est de suivre le rouleau dans tous ses déplacements.

Que fait donc ce rouleau ?

Se repose-t-il des longues randonnées qu'il a faites à travers les routes du département, ou simplement n'est-il qu'un laissé pour compte du matériel routier ?

Oui, il semble bien qu'il n'est qu'un déchet de plus de ce matériel, car à ses côtés, git une roue qui attend, depuis au moins 2 mois, d'être remise à la place qu'elle occupait avant la mise en fourrière du rouleau.

C'est égal ! la place où stationne ce rouleau impotent, inutile, est mal choisie : c'est bien vouloir que tous les passants constatent son état lamentable et il ne doit pas être fier pour cela, car après tout, il doit bien avoir son amour-propre, lui aussi.

Se voir étaler face au Boulevard, après avoir pendant des semaines, parcouru, fait sa besogne écrasante de compresseur des cailloux, parce qu'il a une roue détraquée, c'est plutôt vexant.

Aussi, le résultat est qu'il se fait vieux, c'est-à-dire qu'il se rouille mélancoliquement mais sûrement.

Et le fourgon, donc ? A quoi peut-il rêver, lui qui est entier, sans défaut, sans mal ?

Il tient compagnie à son camarade de route, voilà tout : c'est de la compassion.

En attendant, les passants font des réflexions plutôt outrageantes, à l'égard de ces auxiliaires précieux de nos routes et chemins, car les passants trouvent que leur place ne devrait pas être au repos.

Eh ! oui, mais est-ce leur faute ? Qu'on mette une roue neuve au rouleau et l'on verra s'il ne roulera pas

en trainant à sa remorque le fourgon, compagnon fidèle des bons et des mauvais jours !

L. B.

Un arrêt intéressant

Le Conseil d'Etat vient de rendre un arrêt intéressant le monde de l'enseignement. S'il forme jurisprudence, il peut être lourd de conséquences générales : un inspecteur d'Académie avait promu, par erreur, un instituteur qui ne remplissait pas les conditions légales pour obtenir cette promotion. Au bout d'un certain délai, le ministre, s'apercevant de l'erreur, annule la nomination. L'instituteur se pourvoit devant la décision ministérielle. Le Conseil lui a donné raison : il fallait que le ministre annulât la décision de l'inspecteur d'Académie dans un délai de deux mois ; passé ce délai, elle est acquise, même si elle va à l'encontre des règlements.

Le droit de chasse sur les domaines militaires

Les officiers de réserve, les sous-officiers rengagés et les employés militaires assimilés peuvent chasser sur les terrains militaires.

Voici ce que le Ministre publiait le 7 novembre 1922, par une circulaire numéro 16.277 K :

« En application de l'article 28 du cahier des clauses et conditions générales des baux d'affermage des immeubles dépendant du domaine militaire du 26 janvier 1901, l'exercice de la chasse sur certains terrains de ce domaine est affermé au commandant d'armes local, représentant une collectivité d'officiers.

« Le règlement intérieur de chacune des collectivités ainsi formées devra, à l'avenir, comporter, parmi ses diverses clauses, les deux dispositions ci-après :

« 1^o Admission de droit, comme actionnaire s'il y a lieu, sous certaines conditions particulières de cotisation et de discipline, de tous les officiers qui en feront la demande, qu'ils appartiennent ou non aux garnisons voisines, à l'armée active ou aux réserves ;

« 2^o Admission, les jours de chasse, des sous-officiers rengagés et employés militaires assimilés de l'armée active, dans les conditions générales fixées par le dit règlement pour la catégorie des invités. »

Incendies

Un incendie provoqué par un charbon ardent tombé de la machine du train de marchandises de Cahors à Capdenac, s'est produit dans la journée de jeudi, à 200 mètres environ de l'incendie qui eut lieu mardi, à Cabessut et qui détruisit une partie de la propriété et la maison d'habitation de M. Guiraudet.

C'est presque aussitôt après le passage du train, vers 5 heures, que les herbes du talus qui bordent la voie s'enflammèrent ; des témoins ont vu le chauffeur nettoyer le foyer de la machine.

En quelques instants les flammes s'élevèrent ; tous les arbrisseaux, arbustes, arbres qui bordent la voie furent incendiés et les flammes atteignirent le mur de clôture du château de Saint-Ambroise, appartenant à M. Martin, le distingué avocat du barreau de Cahors.

M. Miquel, de Larroque-des-Arcs, se trouvait sur la rive opposée et vit l'incendie : il donna l'alarme et un jeune homme qui se trouvait dans le parc, sonna du clairon pour rallier les voisins de Cabessut.

Heureusement, c'était jeudi, jour de la fête votive du faubourg. Les propriétaires n'étaient pas aux champs. Toute la population accourut et apporta son concours pour enrayer le sinistre qui prenait des proportions inquiétantes.

En ville, en effet, le bruit circulait que le château était la proie des flammes. Il n'en était rien, heureusement.

Un piquet de soldats, sous le commandement du capitaine Roques arriva et joignit ses efforts à ceux des habitants de Cabessut.

Au bout d'une heure et demie environ le feu fut éteint ; les dégâts sont assez importants. Une partie de la gare et tous les arbrustes et arbres qui bordent la voie sont brûlés.

C'est la deuxième fois, en 2 jours que le feu éclata à cet endroit de Cabessut, provoqué par une escarbille de la machine du train de marchandises.

Samedi matin, vers 9 h. 1/2, un incendie s'est déclaré dans la distillerie Dulac, rue Ste-Barbe.

Dès la sonnerie du tocsin, la foule accourut sur les lieux du sinistre.

Le feu avait pris dans le laboratoire de la distillerie. Mais au bout de demi-heure environ, il fut éteint.

Les baignades dangereuses

Un jeune maçon, Georges L., 21 ans, demeurant avenue de la Gare, se baignait dans le Lot, non loin du garage de l'Aviron cadurcien. Il s'aventura assez loin dans la rivière et rencontra soudain un trou profond, perdit pied et disparut sous l'eau.

Les jeunes Hubert Capedrière, 19 ans, et Gérard Rou, 20 ans, qui se baignaient en sa compagnie, se portèrent au secours de l'imprudent, mais celui-ci, ne sachant pas nager, se cramponna de telle façon à ses sauveteurs que ceux-ci virent leurs membres immobilisés et allaient sombrer à leur tour.

C'est alors que M. Jean Pouillac, 21 ans, demeurant 22, quai Regourd, sauta dans un bateau de plaisance, fit force de rames pour se rendre à l'endroit de l'accident et réussit à faire monter les trois jeunes gens dans la barque. Ces derniers en furent quittes pour la peur.

Tennis-Club Cadurcien

Le Tournoi de Tennis organisé par le T.-C. de Cahors sur le terrain de l'Hôtel de la Source à Alviac-Miers s'annonce comme un véritable succès.

A l'heure où nous écrivons ces lignes le nombre des engagés est très supérieur à celui de l'année dernière dans toutes les séries.

Le gagnant de 1922, le sympathique Fromentault, au jeu sobre, méthodique et régulier, est en route pour le terrain qui consacra sa valeur. Et aujourd'hui il semble bien qu'il doive renouveler son succès du dernier tournoi. Mais ils sont nombreux ceux qui en secret espèrent lui ravir la victoire ! D'abord Cordelier, l'excellent joueur du T.-C. de Brive, puis P. Péliissié du T.-C. de Cahors qui tiendra à l'honneur de prouver que les titres de champion des « Pyrénées interscolaires et Espérance » ne sont pas de pacotille. Les excellents joueurs du N. L. T. C. de Lille A., M. et J. Boyer-Chammard ; Roquette et Duval nous ont montré l'an dernier une forme telle qu'on peut les considérer comme redoutables aux meilleurs. Et nous pensons principalement à MM. J. et A. Boyer-Chammard.

En doubles les tenants P. Péliissié-Planacassagne sont bien plus en danger que Fromentault. Les quatre équipes du N. L. T. C. de Lille et du T.-C. de Brive peuvent les battre et s'ils étaient seuls à défendre les couleurs du T.-C. de Cahors leurs appréhensions seraient vives. Mais le T.-C. C. délègue deux autres équipes particulièrement entraînées et fort capables de remporter la victoire finale.

En mixtes le ménage Fromentault renouvelera probablement sa victoire, à moins qu'un mixte du T.-C. de Brive ne vienne renverser ces pronostics ! Le T.-C. de Cahors a voulu cette année qu'un mixte joué sous ses couleurs. Ses chances sont grandes aussi.

En simple dames la tenante fait défaut. Mme Fromentault qui, l'an passé, lui livra une bataille magnifique et qui démontra qu'elle était d'égale classe devrait gagner. Le T.-C. de Cahors aurait aimé à voir jouer sa championne Mme Rougier. Mme Comparat — si elle était en grande forme — aurait joué un premier rôle. Mais elle est très à court d'entraînement et son geste de participer au tournoi d'Alviac pour que le T.-C. de Cahors y soit représenté en mixte et en simple dames est à souligner et à saluer.

Les joueurs de Toulouse ne viendront pas non plus que ceux de Limoges et de Périgueux. Dommage, car le Tournoi d'Alviac est destiné à avoir un nom dans les annales du sport.

Nulle part ailleurs n'émerveillent les yeux de plus beaux paysages, nulle part ailleurs un pays de France n'a pu attirer les touristes les plus fervents. Alors ?

Le T.-C. de Cahors sait qu'il a à tâche de présider aux destinées du grand tournoi des régions du Limousin, d'Auvergne, du Périgord Agenais, il sait que son effort est chaque fois couronné de succès. Il persévérera. Tant pis pour les joueurs qui boudent encore !

Fête votive

La fête du faubourg de Cabessut, qui, le 15 août, avait été célébrée avec éclat, s'est continuée jeudi soir.

Dans la journée, l'incendie qui s'est déclaré dans la propriété St-Ambroise, provoqua une vive émotion, car tous les habitants du faubourg se rendirent sur les lieux du sinistre.

Mais l'incendie éteint, la fête reprit son cours, et le soir il y avait foule à Cabessut.

Jusqu'à minuit, de nombreux couples dansèrent et ce fut au milieu de la gaité générale qu'eut lieu le traditionnel grand-père.

Nos félicitations aux jeunes organisateurs de la fête, qui ne plaignent pas leur peine pour arroser l'avenue et la place du bal, d'aller chercher l'eau à la rivière afin de permettre aux danseurs, aux promeneurs de ne pas étouffer dans des flots de poussière.

Fête de St-Roch

Les jeunes gens du quartier St-Urcis se réunissent pour dimanche 19 et lundi 20 août, leur fête annuelle. Un orchestre de choix se fera entendre. Il est inutile de faire l'éloge des musiciens, car danseurs et danseuses ont su les apprécier, mercredi et jeudi, à Cabessut.

Voici le programme : Samedi 18, à 19 h. 1/2, distribution des bouquets en musique.

Dimanche 19, à 9 h. 1/2, distribution des bouquets aux jeunes filles du quartier ; à 11 h. Grand-Messe pour les soldats du quartier de St-Urcis morts pour la France ; à 11 h. 1/2, Apéritif-concert ; à 16 h. jeux nautiques (courses à la nage) ; à 17 h. 1/2, grand bal de jour ; à 19 h. Apéritif-concert ; à 20 h. Illumination féerique ; à 20 h. 1/2, grand bal de nuit ; à 22 h. bataille de confettis ; à 24 h., farandole et retraite.

Lundi 20 août. — A 4 h., jeux divers poêle, cruche, baquet, bougie, (plus 100 fr. de prix) courses à pied ; à 5 h., départ du ballon « Le Stade Badernan » ; à 18 h. 1/2, Apéritif-concert ; à 20 h., grande illumination ;

à 20 h. 1/2, grand bal de nuit qui se terminera par un endiable grand-père. P.-S. — Il est défendu de faire partir ni fusée, ni pétard. Les confettis unicolores sont seuls permis. On ne répond pas des accidents.

Le Comité.

Expositon canine du 3 août 1923

Liste des chiens primés

Chiens d'arrêt
Prix d'honneur réservé au plus beau lot de chiens, M. Couture, de Montcuq.
Prix d'excellence réservé au plus beau chien présenté : Vicomte de Bellegarde, pointier, à M. Couture, de Montcuq.

Pointiers
Classe ouverte (mâles)
1^{er} prix, n° 86, Vicomte de Bellegarde, à M. Couture, de Montcuq.
2^e prix, n° 58, Quine, à M. Genillet, de Lacapelle-Marival.
M. T. H. R., n° 157, Urf, à M. le Comte de Barde, à Caillac.
M. T. H. R., n° 34, Stop, à M. Orliac Léonce, à Gramat.
M. H., n° 92, Dick, à M. Pern, à Causcade (T.-et-G.).

Classe ouverte (femelles)
1^{er} prix, n° 87, Tosca de Montiscucci, à M. Couture, de Montcuq.
2^e prix, n° 161, Sapho, à M. Druihe, à Cahors.
M. T. H. R., n° 35, Aya, à M. Orliac Léonce, de Gramat.

Jeunes (mâles)
1^{er} prix, n° 160, Duc, à M. Druihe, de Cahors.
M. T. H., n° 25, Dick, à M. Teyssède, de Cahors.

Jeunes (femelles)
1^{er} prix, n° 13, Vilia de Gascogne, à M. D'Escoubou, de Toulouse.

Bleus d'Auvergne
Classe ouverte (mâles)
1^{er} prix, n° 54, Black, à M. Barthe, à Albi (Tarn).
2^e prix ex-æquo, n° 105, Dick, à M. Soules, à Assier.
2^e prix ex-æquo, n° 107, Ploif, à M. Rochy, du Bourg.
3^e prix, n° 10, Stop, à M. Gabin, de Libos (L.-et-G.).
4^e prix, n° 238, Rip, à M. Laurente, de Gourdon.

M. T. H. R., n° 28, Boy de Floirac, à M. Le Houelleur, au Bourg.
M. H. R., n° 167, Stop, à M. Rigal, à Cahors.
M. S., n° 255, Black, à M. Espéret, à Cours.

Classe jeunes (mâles)
1^{er} prix, n° 128, Black, à M. Alazard, à Cahors.
2^e prix, n° 176, Dick, à M. de Ricard, à Cahors.
3^e prix, n° 129, n° 129, Dick, à M. Delfort, de Cahors.
3^e prix, n° 109, Dick, à M. Fayette, à Ségala (Gramat).

4^e prix, n° 60, Bock, à M. Sol, de Lacapelle-Marival.
M. H., n° 209, à M. Bessières, à Saint-Vincent-Rive-d'Oil.
M. S., n° 159, Tayaut, à M. Conduché, à Cahors.
M. S., n° 219, Prince, à M. Martorelle, à Lafrançaise (T.-et-G.).

Classe ouverte (femelles)
1^{er} prix, n° 78, Diane, à M. Diala, à Labatude.
2^e prix, n° 102, Mira, à M. Pradelle, à Assier.
3^e prix, n° 101, Colette, à M. Labanhié, à Espédaillac.
4^e prix, n° 104, Gita, à M. Goutal, à Assier.
5^e prix, n° 11, Diane, à M. Maury, à Floirac.
M. S., n° 22, Vienne, à M. Grimaud, à Cajarc.

M. S., n° 93, Miss, à M. Pern, de Causcade (T.-et-G.).
M. S., n° 194, Miss, à M. Galou, de Vaylats.
M. S., n° 259, Phébé, à M. Lagasque, de Figeac.

Classe jeunes (femelles)
1^{er} prix, n° 12, Miss, à M. Lamaignère, à Cahors.
2^e prix, n° 177, Miss, à M. de Ricard, à Cahors.
3^e prix, n° 157, Zita, à M. Selves, à Figeac.
M. T. H., n° 29, Belle de St-Denis, à M. Le Houelleur, à Le Bourg.
5^e prix, n° 48, Cora, à M. Pugno, de Rudelle.
M. T. H. R., n° 108, Coquette, à M. Fayette, à Ségala (Gramat).

M. S., n° 3, Dini, à M. Bergougnoux, à Cavagnac, par Gramat.
M. S., n° 108, Cora, à M. Amoureux, à Assier.
M. S., n° 162, Belle, à M. Estournel, à Cahors.
M. S., n° 20, Mirka, à M. Sudres, à Cahors.
M. S., n° 175, Diane, à M. Bris, à Cahors.

Setters anglais
Classe ouverte (mâles)
1^{er} prix, réservé.
2^e prix, n° 122, Quo Vadis, à M. Ducas, à Bordeaux.
M. T. H., n° 73, Black, à M. Bezagu, à Limoges.
M. T. H. R., n° 90, Rip, à M. Alazard, à Cazals.
M. H., n° 244, Flick, à M. Bousquet, à Cahors.

Classe ouverte (femelles)
1^{er} et 2^e prix, réservés.
M. T. H., n° 89, Miss, à M. Alazard, à Cazals.
M. T. H., n° 250, Balette, à M. Dr Leplat, à Cahors.
M. H., n° 235, Kette, à M. Teyssède, à Frayssinet-le-Gélat.

Setters irlandais
Classe ouverte (mâles)
1^{er} prix, réservé.
2^e prix, n° 24, Rip, de la Palette, à M. Capgier, à Terrasson (Dordogne).

Setters noir et feu
Classe ouverte (mâles)
1^{er} prix, réservé.
2^e prix, n° 231, Black, à M. Bouchareng, à Floressas.

Classe jeunes (femelles)
1^{er} et 2^e prix, réservés.
M. T. H., n° 126, Meadia, à M. Rauffet, à Montauban.
M. T. H., n° 127, Mady, à M. Rauffet, à Montauban.

Cockers
Classe ouverte (mâles)
1^{er} et 2^e prix, réservés.
3^e prix, n° 41, Ki-Clown, à la baronne de St-Martin-Lacaze, Quatre-Routes.
M. T. H. R., n° 45, Guic, à la baronne de St-Martin-Lacaze, Quatre-Routes.

Classe ouverte (femelles)
1^{er} prix, n° 40, Doris des Ajoncs, à la baronne de St-Martin-Lacaze, aux Quatre-Routes.

Braques (St-Germain)
1^{er} prix, n° 150, Gream de Brillac, à M. Gruzel, à Castelnaud.
M. H., n° 130, Mss, à M. Péliissié, à Cahors.

Braques Français
1^{er} prix, n° 63, Médor, à M. Déjean, à Causcade.

Braques divers
Classe ouverte (mâles)
1^{er} prix, n° 240, Dick, à M. Valéry, à Cahors.
2^e prix, n° 145, Black, à M. Roussenne, à Valrouffé.
3^e prix, n° 212, Stop, à M. Couderc, à Souillac.
M. T. H. R., n° 215, Black, à M. Bessou, à Cahors.

Classe jeunes (mâles)
1^{er} et 2^e prix réservés.
M. T. H., n° 88, Kelp, à M. Guignes, à Le Boulvé.
M. T. H., n° 115, Tango, à M. Magot, à Vers.
M. T. H., n° 136, Luno, à M. Vaissé, à St-Denis-Catus.

Classe jeunes (femelles)
1^{er} prix, n° 146, Miss, à M. Vignals, à Labougnies (Lot).
2^e prix, n° 4, Fly, à M. Bergougnoux, à Cavagnac par Gramat.

3^e prix, n° 183, Diane, à M. Boutary, à Cabrerets.
M. T. H. A., n° 35, Miss, à M. Vaissé, à St-Denis-Catus.
M. A., n° 152, Rita, à M. Faben, aux Arques.

Braques continentaux
Classe ouverte (mâles)
1^{er} prix, n° 18, Achtung, au L. Bézard-Falgas, 10^e Dragons, à Montauban.
2^e prix, n° 150, Marquis, à M. Nicoulauss, à Cahors.
3^e prix, n° 150, Marquis, à M. Nicoulauss, à Cahors.

Classe ouverte (femelles)
1^{er} prix, n° 19, Diane, au L. Bézard-Falgas, à Montauban.

Epagneuls
Classe ouverte (mâles)
1^{er} prix, n° 191, Dick, à M. Delpoit, à Cahors.
M. T. H., n° 9, Diamant, à M. Combettes, à Sabadel-Lauzès.

Classe ouverte (femelles)
1^{er} prix, n° 188, Mirette, à M. Capoulade, à Sabadel-Lauzès.
2^e prix, n° 202, Cora, à M. Picot, à Cahors.

Epagneuls bretons
Classe jeunes (mâles)
1^{er} prix, réservé.
2^e prix, n° 140, Vulcain, à M. Carles, à Lamothe-Capdeville (T.-et-G.).

Classe jeunes (femelles)
1^{er} prix, réservé.
2^e prix, n° 141, Vanda, à M. Carles, à Lamothe-Capdeville.
3^e prix, n° 142, Vénus, à M. Carles, à Lamothe-Capdeville.

Griffons poil dur
Classe ouverte (femelles)
1^{er} prix, réservé.
2^e prix, n° 229, Naine, à M. Relhié, à Cahors.

Chiens courants
Bleus de Gascogne (mâles et femelles)
1^{er} prix, n° 65, Fanfare, à M. Fourès, à Pamiers (Ariège).
2^e prix, n° 64, Ténébro, à M. Fourès, à Pamiers (Ariège).

Ariégeois
(mâles et femelles)
1^{er} prix, n° 55, Comtesse, à M. Teyssere, à Mirepoix (Ariège).
2^e prix, réservé.
M. T. H., n° 203, Capucin, à M. Plassan, St-Denis-Catus.
M. H., n° 204, Monaco, à M. Plassan, St-Denis-Catus.

Béglés
(mâles et femelles)
1^{er} prix, n° 43, Rinfintin, à la baronne de St-Martin-Lacaze, aux Quatre-Routes.
2^e prix, n° 45, Cyran de Guyenne, à la baronne de St-Martin-Lacaze, aux Quatre-Routes.

(femelles)
1^{er} prix, n° 42, Nénette, à la baronne de St-Martin-Lacaze, aux Quatre-Routes.
2^e prix, ex-æquo, n° 44, Colette de Guyenne, à la baronne de St-Martin-Lacaze, aux Quatre-Routes.
2^e prix, ex-æquo, n° 143, Gavotte, à M. Carles, à Lamothe-Capdeville (T.-et-G.).

Griffons vendéens
(mâles)
1^{er} prix, n° 227, Tambour, à M. Capmas, à Libos (L.-et-G.).
2^e prix, n° 226, Clairon, à M. Capmas, à Libos (L.-et-G.).

Bassets poil long
(mâles)
1^{er} prix, réservé.
2^e prix, n° 151, Rapineau, à M. Faben, aux Arques.
M. T. H., n° 172, Ramoneau, à M. Garrigou, à Cahors.

(femelles)
M. H., n° 195, Vaillant, à M. Rigal, à Vers.
M. H., n° 74, Tayaut, à M. Robin, à Cahors.
M. S., n° 117, Clairon, à M. Layrac, à Goujounac.

(femelles)
1^{er} prix, réservé.
2^e prix, ex-æquo, n° 118, Charmante, à M. Layrac, à Goujounac.
2^e prix, ex-æquo, n° 53, Indienne, à M. Layrou, à Cahors.

La question de l'eau

Aujourd'hui, samedi, les fontaines nous ont accordé une ration d'eau plus abondante que les jours précédents, à la satisfaction générale. Cette légère amélioration est due à une élévation du niveau des eaux. Par ailleurs, nous croyons savoir qu'un groupe électrogène sera installé au château d'eau sous quelques jours, qui permettra de « tenir », lors des plus basses eaux. Nul ne se plaindra de cette perspective !

Championnat du Lot 100 kilomètres

Le championnat du Lot des 100 kilomètres organisé par le Comité départemental de P. U. V. F. trajet Cahors-Payrac et retour sera doté des prix suivants :
1^{er} prix : 1 maillot, 50 fr., une médaille offerte par le « Réveil du Lot » et le titre de champion du Lot ;
2^e, une paire de souliers de sports (valeur 60 fr.), offerte par MM. Delcroix et Fénéton et une médaille de « La Dépêche » ;
3^e, 2 boyaux (valeur 56 fr.), offerts par M. Jouffroy et une médaille de la « Petite Gironde » ;
4^e, un stylo (valeur 35 fr.), offert par « Le Matin » et une médaille du « Télégramme » ;
5^e, 1 boyau offert par le Comité et une breloque offerte par « La Française » ;
6^e, 15 francs et une breloque offerts par « l'Auto » ;
7^e, 1 bouteille de liqueur offerte par M. Gagnayre et une breloque de la maison Bergougnan ;
8^e, une bouteille offerte par M. Barreau ;
9^e, 5 francs.
Une prime de 10 francs est offerte au premier débutant.

La municipalité de Payrac ayant offert 50 francs pour récompenser les coureurs à leur passage au contrôle organisé dans cette ville, cette somme sera distribuée comme suit :
1^{er} 20 fr., 2^e 15 fr., 3^e 10 fr., 4^e 5 fr.
Le Comité rappelle que la distribution des dossards aura lieu à 13 h. 1/2 au Café de la Promenade, et que le départ sera donné à 14 h., à la place des Mobiles (borne 85).
Distribution des récompenses, 1 heure 1/2 après l'arrivée.

Allo ! Allo !

Mercredi, le Journal du Lot Préfaisait, en bon hydrographe, Qu'à Cahors, bientôt, toute l'eau Resterait sans doute en carafe !
Très ému par ces quelques mots, Par ces fables de la fontaine, Je m'ingurgiai du Boileau, Je relus, sou vent, à fond, Taine !
Enfin, de la Barre à Coly, J'ai fait une enquête discrète, Mais d'aucun puits, rien n'est sorti, La vérité nue m'inquiète.
Au Journal, laissez vos tuyaux, Et conservez l'esprit de suite, La sobriété du hameau, Règlez toujours ma conduite !
Etudions, la question, morbleu ! Ce n'est pas le moment de crier Et que la Nymphé des Chartreux Vienne à la pluie de mon dire !
Car ses Nayades, ses dauphins, Célébrés partout à la ronde, Ne peuvent plus prendre de bain, Ni se faire blanchir à l'onde !
Sur son rocher sec et tari, Le Dieu Neptune à barbe inculce, Semble dire d'un air marri : « L'eau même déserte mon culte ! »
Clément Marot, l'air égrillard, Aux promeneurs, parfois, chuchote : « C'est tant mieux, car dans le pinard, On ne mettra plus de la flotte ! »
Dans les Casernes, les Bleuets Que la canicule terrasse, Transparent comme des secrets Et voudraient tous boire à la glace !
Ce n'est que dans les pensionnats, — Ven il, hélas ! l'expérience, Que l'eau coule dans les repas Sur la table avec abondance !
Ce malaise ne peut durer, Le clame d'une voix ferme ! A la Source, il faut remonter Et mettre à tout cela un Therme !
Il serait bon que, sans retard, L'Uro rigole dans la ville, Dans nos rues, sur le Boulevard ! Mais aqua font is nos Ediles ?
Armand LAGASPIE.

ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 11 au 17 août 1923

Naissances
Girma Marguerite, rue de la Rivière.
Auzole Jules, rue Saint-Pierre.
Layou Guy, 11, rue Joachim-Murat.
Publication de mariage
Cambon Marcel, ingénieur-électricien à Cahors et Lo Yvonne, sans profession, à Toulouse.
Décès
Quercy Marie, veuve Crayssac, sans profession, 75 ans, rue du Moulin-Saint-James, 3.
Dissès Emile, receveur des Contributions Indirectes, 67 ans, rue Président-Wilson.
Bramarique Raymond, 1 mois, rue Pelletier, 12.
Combas Jean, 1 mois, rue de la Banque, 3.
Vaguer Louis, propriétaire, 54 ans, rue Président-Wilson.

Arrondissement de Cahors

Catus
Violent incendie. — Dans la journée de vendredi, le feu s'est déclaré dans la région boisée de Catus : en quelques instants, l'incendie s'est propagé sur une longueur de plu-

sieurs kilomètres, atteignant les communes de St-Médard et de Praysac.
Les secours ont été organisés, dirigés par la brigade de gendarmerie de Catus qui a fait preuve d'une intelligente initiative et d'un grand dévouement.

L'intensité du foyer était telle qu'on crût que certaines fermes allaient être la proie des flammes. Il n'en a rien été, heureusement.
On ignore les causes de cet incendie qui a fait des dégâts importants.

Lherm

Compatriote. — Notre aimable compatriote, M. Delrieu, contrôleur à la Direction de la Société des Transports en commun de la Région Parisienne à Paris, est venu passer son congé auprès de ses parents en compagnie de sa charmante femme.

Frayssinet-le-Gélat

Fête locale. — Notre fête locale, qui doit avoir lieu les 19 et 20 août courant, s'annonce très brillante. Le Comité n'a rien négligé pour organiser des réjouissances du meilleur goût. En voici le programme :

Dimanche 19 : à 7 heures tour de ville en musique ; de 8 heures à 11 heures, distribution de bouquets ; à 11 heures, apéritif-concert ; de 8 heures à 9 heures, jeux divers ; à 9 heures, illumination à giorno et retraite aux flambeaux ; à 10 heures, brillant feu d'artifice, et aussitôt après bal de nuit et bataille de confetti. Un luxueux ménage avec orchestre fonctionnera pendant la durée de la fête.
Lundi 20 : à 10 heures, tour de ville en musique, aubade à la population ; à 3 heures, grande course de bicyclettes, nombreux prix ; à 5 heures, grand bal de jour ; à 7 heures, farandole d'adieu.
MM. les Marchands forains sont informés qu'il ne sera perçu aucun droit de place.

Lacapelle-Cabanac

Incendie. — Dimanche dernier, 12 août, vers 13 heures, les populations de Lacapelle-Cabanac, Péchaussou et Mauroux, étaient mises en émoi par une épaisse colonne de fumée s'élevant dans la direction du Nord-Est. Le feu avait pris dans le fossé de la route, près du village de Labastide et gagnait rapidement en étendue. Le vent, soufflant du Nord-Ouest, préserva heureusement le village et l'incendie s'éteignit, faute d'aliment, après avoir traversé les prés.

En présence de la sécheresse excessive qui sévit et qui favorise les sinistres, on ne saurait trop recommander aux fumeurs d'être très prudents en allumant leurs cigarettes et de bien éteindre les « mégots » qu'ils jettent.

Parnac

Fête locale des 19 et 20 août. — Voici le programme de ces fêtes :

Dimanche, à 10 heures, tour de ville en musique ; à 11 heures, apéritif-concert ; à 15 heures, course de bicyclettes ; à 15 h. 30, course à pied ; à 16 heures, ouverture du bal champêtre, jeux divers.
A 21 heures, grande illumination, bataille de confetti, bal de nuit ; à minuit, grand roue de danseurs.
Lundi, continuation des jeux divers ; à 21 heures, grand bal de nuit ; à minuit, roue d'adieu.
Les amateurs de quilles, de tir à la carabine, trouveront de quoi se distraire.

Les insignes au profit de la fête seront distribués par deux charmantes quêteuses.

Puy-l'Évêque

Résultats des courses. — Voici les résultats des diverses attractions organisées durant nos fêtes des 11, 12 et 13 août :

Jeux sur le Lot. — Régates, courses de skiff : 1^{er} prix, Aviron cadurcien ; 2^e, Aviron fumelois.
Outrigger à deux rameurs : 1^{er}, Fumel ; 2^e, Cahors ; 3^e, Quercy-nois.
Outrigger à quatre rameurs : 1^{er} prix, Cahors.
Courses à la nage : 1^{er} prix, Lescure, de Luzech ; 2^e, Abel Amoureux ; 3^e, Gaugon, de Cahors.
Courses de bicyclettes. — Course locale : 1^{er} prix, A. Amoureux ; 2^e, Bruyère ; 3^e, Labarthe.
Course cantonale : 1^{er} prix, A. Amoureux ; 2^e, Bruyère.
Course régionale : 1^{er}, Larroque ; 2^e, Maratuech ; 3^e, Lifaure.
Courses de primes (finale) : 1^{er}, Larroque ; 2^e, Paganel ; 3^e, Maratuech.

Praysac

Incendie. — Mardi, vers midi, le tocsin jetait l'alarme parmi la population prayssacoise : un incendie, d'une rapidité inquiétante, venait de se déclarer sur la route nationale, au lieu dit Lagrezé, menaçant d'envelopper une partie des habitations qui se trouvent à l'entrée de la ville par la violence des flammes.

Des secours furent promptement organisés et près de 200 personnes, armées de branches et outils, se rendirent aussitôt sur les lieux.
Au bout d'une heure d'efforts inouïs, sous un soleil torride, la population parvint à maîtriser l'incendie et tout danger avait disparu.

A la suite de ce nouvel accident qui, s'il s'était produit la nuit, aurait occasionné un désastre, le public demande s'il ne serait pas possible d'organiser une surveillance sévère sur les routes fréquentées par des passants, aux abords des importantes localités.
Cette fois, le feu a pris naissance sur la route et ne peut être attribué à une étincelle de machine.

Les Junies

Inauguration. — On nous communique :

« L'inauguration du monument élevé à la mémoire des morts de la grande guerre aura lieu dimanche 19 août. Le comité a ainsi élaboré le programme de la journée :
« A 8 heures, visite aux morts inhumés aux cimetières de la Masse et des Canourgues.
« A 10 heures, service religieux, allocation.
« A 11 heures, visite aux morts inhumés au cimetière des Junies.
« A 15 heures, inauguration du monument, sous la présidence de M. le préfet du Lot et des parlementaires.
« Après la cérémonie, un vin d'honneur sera offert à tous les démobilisés des communes voisines.
« La Diane cadurcienne prêtera son concours à cette cérémonie. — Le comité »

Vers

Incendies. — Mardi soir, vers 9 heures, le tocsin a rassemblé les habitants du bourg de Vers pour éteindre le feu qui s'était déclaré après le passage du train de Cahors sur le talus du chemin de fer. Cet incendie fut éteint après 1 heure d'efforts.

Mercredi, vers 15 heures, le tocsin a de nouveau été sonné ; cette fois précipitamment et longtemps. Par suite de l'imprudence d'une femme qui avait mis le feu à un tas de bales de blé obtenues par le dépiquage, l'incendie s'est communiqué à un bois situé tout près de l'entrée du bourg près de la route de Vers à Carbrères par Merlan.

Grâce aux efforts opiniâtres d'hommes vaillants et courageux, secondés activement par une foule nombreuse dans laquelle on remarquait beaucoup de femmes et les étrangers villégiaturant à Vers, le feu a pu être maîtrisé après 3 heures d'une lutte incessante. Le feu était tellement violent qu'à certains moments on pouvait désespérer de le vaincre et qu'on pouvait craindre pour plusieurs habitations voisines.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Agrandissement de la place Vival. — M. Loubet, sénateur, vient de recevoir du ministre de l'Intérieur l'intéressante lettre suivante :

« Paris, le 11 août 1923.
« Monsieur le Sénateur,

« Vous avez bien voulu me signaler l'intérêt qui s'attache à ce que je provoque d'urgence l'émission d'un décret déclarant d'utilité publique, dans la ville de Figeac, différentes opérations de voirie urbaine au quartier de la Sous-Préfecture ainsi que le dégagement de l'Hôtel de la Monnaie classé comme monument historique.
« Pour faire suite à ma lettre du 19 mai 1923, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je vais soumettre incessamment un projet de décret tendant aux dites fins à la signature de M. le Président de la République.
« Dès que le décret dont il s'agit sera intervenu, je m'empresserai de le notifier pour exécution à M. le Préfet du Lot.
« Veuillez agréer, Monsieur le Sénateur, l'assurance de ma haute considération.

« Le Ministre de l'Intérieur. »

Carnet rose. — Nous apprenons avec plaisir, que M. Pons, le sympathique garagiste et mécanicien de Figeac, vient d'être l'heureux papa d'une belle fillette. La mère et l'enfant se portent bien.
Tous nos vœux de santé et de prospérité à la maman et au bébé.
Nos compliments au papa.

Etat-civil du 2 au 9 août inclus. — Naissances : Cazes Alphonsine, à Figeac ; Plazal Françoise-Etienne, rue Gambetta, Figeac.

Décès : Marquet Ernest-Louis, âgé de 20 mois, décédé le 2 août aux Dragnols, Figeac ; Farasté Marie-Charlotte, décédée le 8 août, âgée de 71 ans, à l'Hospice ; Boutaric Henri, décédé le 9 août à l'âge de 61 ans, au Caussac de Nérac, commune de Figeac.

Objet perdu. — M. Mazet Pierre, cultivateur à Cardailiac (Lot), a perdu le 14, de Cardailiac à Figeac, un portefeuille en cuir contenant la somme de 467 fr., composée de 3 billets de 100 fr., 1 de 50 fr. et le reste en billets de 10 et 5 fr. et un titre de pension. Prière à celui qui l'a trouvé de vouloir bien le rapporter à M. le Commissaire de police de Figeac. Bonne récompense.

Foire du 15 août. — La foire du 15 août qui s'est tenue le 16 à cause de la fête de l'Assomption a été très importante, car la veille il plut pendant une partie de la nuit, ce qui avait rafraîchi et adouci la chaleur qui fut moins accablante que les jours précédents. Aussi il y avait beaucoup de monde et il a été amené au foirail une grande quantité d'animaux de toutes sortes.

Voici les cours pratiqués :
Veaux de boucherie, de 4 à 4,50 le kilo ; Cochons de charcuterie gras de 280 à 300 fr. le quintal, poids vif ; petits cochons de lait, de 220 à 280 fr. la pièce, suivant grosseur ; agneaux, 3,50 le kilo, poids vif ; brebis, 2,25 le kilo, poids vif ; bœufs gras, de 4,000 à 4,500 fr. la paire ; bœufs d'attelage, de 3,500 à 3,800 fr. la paire ; vaches, de 2,800 à 3,000 fr. la paire.
Il s'est vendu également bon nombre de chevaux et d'ânes au foirail.
A la halle pas de blé nouveau, les dépiquages n'étant pas terminés. Avoine, 40 fr. le double-décaltre, pas de maïs. Volailles, de 4 à 4,50 le 1/2 kilo ; poules, de 3,75 à 4 fr. le 1/2 kilo ; pigeons, de 5 à 6 fr. la paire, suivant

grosseur ; lapins domestiques, de 1,50 à 1,75 le 1/2 kilo ; œufs, 5 fr. la douzaine.
Au marché beaucoup de légumes qui se sont vendus à des prix très élevés.

Les marchands étalagistes ont fait de bonnes recettes. Bonne journée pour les commerçants.

Faycelles

Dimanche 12 août, Faycelles recevait la visite de M. Emile Delmas, l'actif et dévoué député du Lot.

A cette réunion, présidée par M. Blanc, maire, entouré de son conseil municipal, assistaient, malgré la chaleur torride de la saison, 80 à 100 électeurs de Faycelles et de la section du Mas de Noyer.

Après avoir en quelques paroles touchantes et émues salué les morts de la guerre de la commune, ses camarades, M. Delmas exposa l'œuvre accomplie en faveur des victimes de la guerre ; il définit sa politique d'union républicaine qui a consisté notamment, à soutenir le Ministère Poincaré, dans son action dans la Rhur qu'il considère indispensable, obligatoire, en présence de la mauvaise foi de nos ennemis.

Le discours de M. Delmas fut salué par de frénétiques applaudissements. A son tour, M. Blanc, notre sympathique maire, remercia l'orateur et exposa avec compétence les desiderata de nos populations rurales.

M. Delmas prit bonne note des vœux exprimés et en quelques paroles vibrantes assura les agriculteurs qu'il s'efforcera de faire aboutir leurs légitimes revendications.

Au départ de l'autobus qui l'empêchait il fut entouré jusqu'au dernier moment de nombreux électeurs.

Tous ceux qui l'ont entendu garderont une excellente impression produite par sa visite et ses loyaux explications. Ce fut une excellente réunion.

Un Electeur de Faycelles.

Laval-de-Cère

Travail. — Mlle Juliette Lamouroux, élève au collège de jeunes filles d'Aurillac, en vacances chez ses parents à Laval-de-Cère, a trouvé sur la route un porte-monnaie contenant la somme de 80 fr., appartenant à M. Jules Bos, cantonnier à Larribre, commune de Gagnac. Félicitations.

Calare

Accident. — M. et Mme Bonnafous se rendaient à leur propriété d'Andressac en voiture.

Arrivés à l'embranchement de Gailiac, la mule qui allait au pas, ayant pris le contour trop brusque malgré un appel du guide, une des roues est montée sur le talus et la voiture a versé.

M. et Mme Bonnafous ont été projetés sur la chaussée et se sont fait des blessures qui, nous l'espérons n'auront aucune gravité.

Les voisins du lieu de l'accident se sont empressés de leur porter secours et voulaient les conduire en voiture à Cajarc. Ils ont refusé.

M. Bonnafous est rentré par l'autobus de Caussac-Figeac. Mme Bonnafous est rentrée avec son attelage. Le docteur Vernet a dû faire à tous les deux quelques points de suture aux entailles qu'ils avaient l'un à la jambe, l'autre à la tête.

L'état des blessés est satisfaisant et nous espérons qu'ils seront totalement guéris dans quelque temps.

Palmes académiques. — C'est avec plaisir que nous avons appris la nomination de Mme Galey, de l'école communale de Cajarc et de M. Rustand, de celle de Troiac.

Nous adressons nos meilleures félicitations à ces maîtres distingués et dévoués.

Bédour

Service d'autobus de Caussac à Figeac. — Le Conseil municipal de notre commune a voté à l'unanimité une subvention de 500 fr. à MM. Pons et Arnal, créateurs de la nouvelle ligne d'autobus. Nous voyons avec beaucoup de plaisir que ce moyen de transport est très utile, car tous les jours l'auto est complet.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Pharmacie ouverte. — C'est la pharmacie Dardenne qui restera ouverte après-demain lundi.

Nos bornes-fontaines. — Sous prétexte de sécheresse prolongée, on vient de fermer quelques bornes-fontaines à Gourdon.

De ce fait quelques quartiers sont obligés de se déplacer assez loin pour avoir de l'eau.
On se plaint de gaspillage. Ces bornes ont été fermées un peu au petit bonheur et ce sont les mêmes habitants qui sont victimes de cette restriction.

Nous nous étonnons de cette manière d'opérer, un peu fantaisiste. S'il y a eu gaspillage, ce qui est fort possible, ce sont les arroseurs de jardins qui ont commis cet abus, la nuit, et alors il y aurait lieu de fermer toutes les bornes-fontaines de 21 heures à 6 heures du matin, car certains les font couler toute la nuit pour inonder leurs légumes. Ce serait le seul moyen d'économiser le précieux liquide. Dans tous les cas on ne comprend pas que les bornes-fontaines ne soient pas fermées par roulement afin que les mêmes habitants ne soient pas toujours obligés de se déplacer, ce qui n'est guère agréable pour eux.

Une mesure, égale pour tous, s'impose donc au plus tôt.

Beaumat

Nécrologie. — Nous avons appris avec un vif regret le décès du jeune Garrigou, enlevé à l'affection des siens à l'âge de 18 ans, après une courte et cruelle maladie.

Les obsèques ont eu lieu samedi ; tous les jeunes gens de la localité y assistaient. En cette circonstance, que la famille Garrigou veuille bien agréer nos condoléances les plus sincères.

Montvalent

Compatriotes. — Nos jeunes et sympathiques compatriotes Mme et M. Georges Leroy, contrôleurs des Halles et Marchés de la ville de Paris, sont venus passer leurs vacances auprès de leurs enfants, chez leurs parents.

— Notre sympathique et gracieuse compatriote Mlle Ernestine Laboudie, vient de rentrer à la Caisse nationale des Dépôts et Consignations (Ministère des Finances), à Arcueil-Cachan (Seine) au service de la Comptabilité. Nos sincères félicitations.

Salviac

Hyménée. — Nous avons appris avec plaisir le mariage de notre compatriote Mlle Marie-Louise Chapottin, fille de Mme Aline Chapottin, née Maury de notre ville, actuellement à Frontignan (Hérault), avec M. Albert Gau, ingénieur des arts et manufactures du P. L. M., à Marseille.

Nos meilleurs vœux de bonheur. La sécheresse. — La sécheresse continue dans la région ; un soleil implacable a brûlé les plantes sarclées, les regains n'existent pas, la récolte de blé est déficitaire, malgré les apparences qui furent trompeuses.

Nos paysans des communes voisines sont contraints de se rendre chaque jour à Salviac pour s'approvisionner en eau potable pour eux-mêmes et les animaux.

Mercredi soir, le temps devint orageux et la pluie tant désirée faillit tomber mais on attendit en vain la rosée bienfaisante ; un vent violent s'éleva et chassa les nuages lourds de pluie.

Dégagnac

A l'état civil. — Pendant le premier semestre de 1923 il a été enregistré à l'état civil : 13 naissances contre 5 en 1922 ; 7 mariages contre 6 et 7 décès au lieu de 8.

Espérons que la progression satisfaisante des premiers 6 mois se maintiendra pendant le 2^e semestre.

La fête du 15 août. — Notre fête locale du 15 août, succédant à peu d'intervalle à celle de l'inauguration du monument aux morts, n'a pas été célébrée avec l'entrain des années précédentes.

Faut-il s'en étonner par cette vague de chaleur sénégalienne ? Et puis, il faut le reconnaître, la commission ne disposait pas, cette année, d'une somme suffisante pour l'exécution du programme élaboré.

A quoi cela tient-il ? Nous le dirons l'année prochaine en temps opportun, mais il serait injuste d'incriminer la commission de cette année qui est certainement victime d'une tradition décevante !

Gignac

Union coopérative. — L'assemblée générale de l'Union coopérative de Gignac aura lieu le dimanche 2 septembre 1923, à 14 heures, dans le lieu ordinaire de ses séances.

Ordre du jour :
Approbation des comptes et de l'inventaire fait la veille ; Renouvellement du bureau ; Modifications aux statuts ; Vote de la fusion avec la coopérative, l'Abeille Montalbanaise.

DÉPÊCHES

Paris, 12 h. 10.

LA CRISE INTERALLIÉE

A travers la presse anglaise

De Londres : L'optimisme, concernant les rapports franco-britanniques, se manifeste à travers la presse. Le Daily Mail dit que la répoise française serait plus conciliante qu'on l'espérait tout d'abord.

Le Daily Mail ajoute que la France consentirait à se retirer de la Ruhr en échange de garanties.

La Westminster Gazette déclare qu'il est possible qu'une nouvelle suggestion soit formulée en vue de la transformation de l'occupation de la Ruhr.

Le Daily Telegraph voudrait que les Etats-Unis coopèrent à la solution de la question des réparations.

EN ALLEMAGNE

L'émission de papier monnaie

De Berlin : L'émission quotidienne des marks-papier sera portée la semaine prochaine à 42 trillions de marks par jour.

Les banques privées seront autorisées à émettre du papier-monnaie.

Hugo Stinnes voyage

De Berlin : M. Hugo Stinnes se rendrait prochainement à Londres, si la situation intérieure le permet.

Il ira ensuite à Copenhague et à Stockholm.

Frontières fermées

De Berlin : La fermeture de la frontière, entre les territoires occupés et non occupés de l'Allemagne est prolongée jusqu'au 15 septembre, à la suite des récentes agressions qui se sont produites dans la zone de Dusseldorf.

Un projet américain de règlement des réparations

De Washington : Le général Allen, ancien commandant des armées américaines dans la Ruhr, expose un plan tendant à réconcilier la France et l'Allemagne.

Ce projet est actuellement étudié par le département d'Etat.

UN BON CONSEIL

Faites vous-même un litre de bon vin fortifiant avec la Quinotone. Il suffit de verser un flacon de Quinotone dans un litre de vin rouge pour obtenir immédiatement le meilleur fortifiant pour tonifier le sang, les nerfs, les os et pour guérir la faiblesse, la fatigue, le surmenage, l'épuisement, la lassitude, l'anémie et la neurasthénie. La Quinotone relève l'appétit, facilite la digestion et donne aux personnes fatiguées la vitalité nécessaire pour devenir fortes, robustes et résistantes comme celles qui respirent la santé.

La Quinotone est un extrait concentré à base de quinquina, kola, coca, cacao, fer et glycérophosphate de chaux ; elle est cinq fois plus active que l'extrait de quinquina et d'un goût plus agréable.

Le flacon, dose pour un litre de vin fortifiant : 2 fr. 75.
Pharmacie Orliac à Cahors.

CONSTITUTION DE SYNDICAT

Les soussignés Cayla, Ausset, Fréjaville, Combes, Vinel, Carrié et U. Ausset, tous propriétaires à Pasturat, ont constitué le 21 juillet dernier un syndicat agricole pour l'exploitation du bac de St-Géry.

Le Président :

J. AUSSET.

REMERCIEMENTS

Les familles Paul VILLES, ROUS, CHAOURNE, CAUSSONNE et CAMBES, remercient les personnes qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Mme veuve Louise LESURE
Née CAMBES

ainsi que celles qui ont bien voulu leur témoigner leurs sympathies.

Marché de La Villette

16 Août 1923

ESPECES	ENTRÉES	REVENU	PRIX PAR 100 KIL.		
			1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.
Bœufs...	2.161	84	2,90	2,70	1,80
Vaches...					
Taureaux...					
Veaux...	1.537		4,30	4,00	3,75
Moutons...	6.353	260	4,00	3,75	3,50
Porcs...	2.321		6,30	6,10	5,70

OBSERVATIONS. — Vente mauvaise sur les bœufs et moutons, facile sur les veaux et porcs.

AVIS

M. CONDUCHE, grains, place Roussseau, prévient le public qu'il vient de recevoir des POMMES DE TERRE qu'il livrera par 50 kilos à domicile à des prix modérés.

Pour les cheveux

L'Onde OPOP assainit les cheveux, les rend résistants, lous et brillants, conserve indéfiniment leur couleur naturelle, même à ceux qui sont

Etude de M^r MOURGUÉS, Chevalier de la Légion d'honneur
Avocat, Notaire à Albas (Lot)

ADJUDICATION VOLONTAIRE

Aux Enchères publiques

Fixée au 26 Août 1923, treize heures, en l'Etude de
M^r MOURGUÉS, Notaire à Albas.

Douze lots d'immeubles, commune
d'Albas, comprenant :

Le 1^{er} lot. — Une belle propriété
en nature de bâtisse, terres, prairie
artificielle et vignes, au lieu dit « Les
Graves ». Mise à prix. 12.000 fr.

Le 2^e lot. — Une maison, autres
bâtisses et dépendances, à « Albas ».
Mise à prix. 4.000 fr.

Le 3^e lot. — Une propriété en nature
de maison, grange, terre labourable
et rivage, au lieu dit « Rivière
Basse ». Mise à prix. 10.000 fr.

Le 4^e lot. — Un immeuble en nature
de vigne et noyers, au lieu dit
« Combe de Lafon ». Mise à prix.
800 fr.

Le 5^e lot. — Un immeuble en nature
de vigne et fûches, aux lieux dits
« La Combe », « La Plaine » et « Les
Feydes ». Mise à prix. 1.000 fr.

Le 6^e lot. — Un immeuble en na-

ture de maison et patus, à « Albas ».

Mise à prix. 4.000 fr.

Le 7^e lot. — Une maison, à « Al-
bas, quartier du Pal ». Mise à
prix. 1.500 fr.

Le 8^e lot. — Un immeuble en nature
de boutiques ou hangars et patus,
à « Albas », et une maison
incendiée avec patus et autres dé-
pendances, à « Albas ». Mise à
prix. 4.000 fr.

Le 9^e lot. — Une vigne, à « Balat
de Roux » ou « La Castagnal ». Mise
à prix. 1.500 fr.

Le 10^e lot. — Une vigne au
lieu dit « Les Combes ». Mise à
prix. 500 fr.

Le 11^e lot. — Un jardin à « Combe
de Lafon ». Mise à prix. 500 fr.

Le 12^e lot. — Un immeuble en

val, Col de la Moreno, Royat, Cler-
mont, Royat, Lac d'Aydat, Saint-Nec-
taire, Lac Chambon, Le Mont-Dore
La Bourboule.

Départ : 12 h. 45 — Retour 19 h.

Prix par place : 28 francs

Le circuit est en correspondance à
Clermont et à Royat avec un autre
circuit : Vichy, Aigueperse, Châtel-
Guyon, Riom, Clermont, Royat, Vol-
vic, Châtel-Guyon, Randan et Vichy.
Prix par place pour les deux cir-
cuits : 75 francs.

2^e Service Spécial

Les lundi, mercredi et vendredi du
15 juin au 5 septembre (prolongation
éventuelle jusqu'au 15 septembre)
avec aller et retour dans la même
journée par Randanne, Royat, Cler-
mont, Riom et Aigueperse.

Aller. — Départs de La Bourboule
7 h. 30, du Mont-Dore 7 h. 45 ; arri-
vée à Vichy 12 h.

Retour. — Départ de Vichy 15 h.
30 ; arrivée au Mont-Dore 19 h. ; à La
Bourboule 19 h. 15.

Prix par place : La Bourboule à
Vichy ou vice versa : 34 fr.
La Bourboule à Vichy et retour :
60 fr.

La Compagnie d'Orléans a organi-
sé d'autres services d'auto-cars per-
mettant la visite des plus beaux sites
des Monts d'Auvergne :

a). du Mont-Dore à Saint-Nectaire
par Murois.

b). de La Bourboule et du Mont-
Dore au Lioran et à Vic-sur-Cère et
retour par Le Puy Mary et Salers.

Le Tour des Côtes de Bretagne
en automobile.

D'accord avec le réseau de l'Etat,
la Compagnie du chemin de fer d'Or-
léans organisera du 15 juillet au 21
septembre 1923 un voyage en auto-
mobile le long des côtes de Bretagne
entre Vannes et Dinard.

Ce voyage sera effectué en 6 jour-
nées, avec départs de Vannes et de
Dinard tous les dimanches.

Les billets seront mis en vente à
Paris à la gare du Quai d'Orsay et à
l'Agence de la Compagnie d'Orléans,
16, Boulevard des Capucines, ainsi
qu'à la gare de Vannes.

Prix pour le parcours complet :
350 francs.

Imp. COUESLANT (Personnel intéressé)
Le co-gérant : M. DAROLLE

ÉTUDES
DE
M^r SALGUES de GENIÈS
Notaire à Marcilhac (Lot)
ET DE
M^r FONTANGES
Avoué à Figeac (Lot)

VENTE DE MEUBLES

Il sera procédé le DIMANCHE
VINGT-SIX AOUT MIL NEUF
CENT VINGT-TROIS et jours
suivants et utiles s'il y a lieu, à
trois heures du soir, à Mar-
cilhac (Lot), maison COUDERC,
par le ministère de Maître SAL-
GUES DE GENIÈS, notaire à
Marcilhac, commis à cet effet,
à la VENTE AUX ENCHÈRES
PUBLIQUES de meubles, linge,
vaisselle vinaire et objets mobi-
liers dépendant des successions
de Monsieur LOUIS COUDERC,
tailleur d'habits, et de dame AN-
NE BOURRIÈRES, son épouse,
quand vivaient, demeurant en-
semble à Marcilhac.

Les objets à vendre consistent
notamment en lits, linge, table,
chaises, cuve contenant six bar-
riques environ, barriques, com-
portures, ustensils de cuisine, etc...

Cette vente aura lieu en exécu-
tion d'un jugement rendu par le
tribunal civil de Figeac, le trente
novembre mil neuf cent vingt-
deux, enregistré,
et dernier enchérisseur, au
comptant, sans peine de folle
comptant, sous peine de folle.

Elle sera faite au plus offrant
cent en sus du prix pour frais
de vente.

Pour extrait conforme :

FONTANGES, avoué.

Pour tous renseignements
s'adresser à Maître SALGUES
DE GENIÈS, notaire à Mar-
cilhac et à Maître FONTANGES,
avoué à Figeac.

A VENDRE
Une CUVE en parfait état
Contenant environ 35 barriques
S'adresser au Bureau du Journal

TRICOT A LA MAIN
Bonneterie pour Dames et Enfants
Mme veuve DEMARS
69, boulevard Gambetta

LA PHOSPHIODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE

et les préparations iodotanniques phosphatées

Pour la guérison des :

ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES
Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion
purulente des yeux et des oreilles.

MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante,
Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine
de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation
difficile des jeunes filles, Règles anormales ou doulou-
reuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infec-
tieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La Phosphiode GARNAL
et le Corps Médical

Le D^r ORTEL

Ancien Externe des Hôpitaux de Paris
Docteur en Médecine de la Faculté de Paris

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus
agréable est sans contredit la PHOSPHIODE GARNAL. C'est de l'Huile
de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent
indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de PHOSPHIODE GARNAL renferme les principes
dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie
de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de
l'Iode à l'état naissant.

La PHOSPHIODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître
les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.

Son action reconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique
contre la neurasthénie.

Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de
bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.
Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule
l'appétit, fortifie les bronches. »

Prix du flacon : 10 francs. — Grandeur unique.

Bibliographie



LA MODE PRATIQUE

Un an 25^{fr.} RAPPORTE Le N^o 0.50
100 FOIS

CE QU'ELLE COUTE

LES PLUS NOUVEAUX MODÈLES
DES MEILLEURES DESSINATEURS
LES PLUS JOLIS OUVRAGES
LES MEILLEURES RECETTES
LES MEILLEURS ROMANS

Avec les patrons de la " Mode Pratique ",
vous ferez toutes vos Robes.

79, BOULEVARD St-GERMAIN, PARIS

Hôtel de Vente

4, rue Blanqui, à CAHORS

Visitez l'Hôtel de Vente, 4, rue
Blanqui, CAHORS, vous y trouverez
d'occasion un choix de meubles et
objets mobiliers divers. — On fait
aussi l'échange et l'achat de tous
meubles.

Ouvert tous les jours de 2 heures
à 7 heures.

LES FEMMES DE GOUT

trouvent dans

PARIS-BRODERIE

En vente partout le N^o : 1 fr.

LES PLUS JOLIS

DESSINS DE BRODERIE

GRANDEUR D'EXÉCUTION

AVEC DESSINS

Décalquables

AU FER CHAUD

(Procédé Breveté)

REVUE DE L'ENFANCE

Sommaire du n^o de juillet

Editorial : La Puissance de Vie.
Pages Médicales : Les Végétations
adénoïdes, par le Docteur Raoul
Caussé.

Pages Sociales : Comment on pro-
tège les Nourrissons à Besançon, par
Jean Doré. — Comment utiliser les
lois sociales, par Pierre Andler. — Les
Enfants héroïques (Association Léopold
Belland).

Pages de la Vie Scolaire : A qui
sert une Assistante scolaire, par Mme
le Docteur Houdré, Médecin-Inspec-
teur des Ecoles de la Seine. — Cours
d'Hygiène et de Puériculture, par
Miss Evelyn Walkler. — Ce qu'on ne
devrait plus voir. — Les Coopératives
scolaires. — Les Petits parlent.

Pages Sportives : Une Morale spor-
tive, par Géo André.

Pages de la Famille : Veillons
sur nos Petits, par Mlle Clément.

Parmi Livres et Revues : La Gym-
nastique sportive, de Michel Dupré,
par Mlle Rodet. — L'Infirmière fran-
çaise, par Mlle J. Michaelis.

Documents et Nouvelles : Le Con-
grès national d'Education physique.

— Le Centre de Formation des Assis-
tants scolaires, par Mme le Docteur
Houdré. — Les idées de nos Amis :
Allocations aux familles nombreuses
et Apprentissage, par Louise Mau-
vezin, de Bordeaux.

Œuvre générale de l'Enfance : No-
tre activité du 1^{er} juin au 1^{er} juillet.
— Le Secours immédiat. — A nos
Amis.

TRANSPORT - DÉMÉNAGEMENTS

et Location Automobiles

G. RIVIÈRE, Mécanicien

Bureaux : 2, place Rousseau, CAHORS

Prix les plus réduits

Chemin de fer d'Orléans

ÉTÉ 1923

Route thermique d'Auvergne

Visite par les services d'auto-cars
des Compagnies d'Orléans et de P.
L. M. des jolies stations thermales
d'Auvergne et des superbes sites qui
les environnent.

1^{er} Service Circulaire

Circuit au départ de La Bourboule,
les mardi, jeudi, samedi et diman-
che du 15 juin au 5 septembre (pro-
longation éventuelle jusqu'au 14 sep-
tembre) :

La Bourboule, le Mont-Dore, Orci-

essayant de sourire, car s'ils avaient
du blanchir de chagrin, comme dans
les romans, ce serait fait depuis une
semaine...

Une semaine, une seule ? Se pou-
vait-il que tant de désolation n'eût
pris que sept jours pour s'abattre sur
un homme ? En sept jours, l'intègre
et loyal Radetski, officier aux hus-
sards de l'archiduc, presque fiancé à
Lona von Hessler, reçu dans la plus
haute société de Vienne, était devenu
le triste fils du trop célèbre Schultze,
chassé de partout, même de la liste
des anciens élèves du collège Saint-
Stefan !... Plus de régiment, plus de
réceptions, plus de fiançailles !...

Résigné à n'être qu'un instrument
d'expiation, il allait marchander une
femme ou une usine, l'une pour sau-
ver l'autre... Parfois, pour un instant,
il oubliait la tristesse de l'heure et se
souvenait d'une conversation, d'un
bal, d'un menu détail...

Réalté... Expiation... Restitution !...
Comme des claquements de knout
ferré sur son cœur, ces mots le réveil-
laient en sursauts douloureux.

Karol finissait de manger une
grappe de lourd raisin de serre chau-
de, lorsque des grelots sonnèrent
dans l'avenue. Un traîneau à deux
chevaux arrivait au grand trot con-
duit par un homme enveloppé de
fourrures. A côté de lui, était une
forme plus frêle.

Lorsque Boleslas entra dans la bi-
bliothèque, Karol et Monorowski cau-
saient près de la table. C'était bien
l'étranger qui avait indiqué au jeune

homme la tombe de sa mère. La jeune
fille était assez jolie, blonde, les traits
menus.

— Mon fils ! présentait l'usurier.
Notre voisin, Mihal Monarowski ;
Mlle Eljbieta, sa fille.

On se salua de part et d'autre. Mal-
gré sa grande habitude du monde,
Boleslas était gêné. Tout en parlant
de la neige et de l'état des routes, il
regardait à la dérobée Mlle Monar-
owska. Saurait-elle comprendre la
grandeur de la tâche que Boleslas
voulait entreprendre ? Serait-elle ca-
pable de renoncer à cette fortune
maudite et de vivre dans la simpli-
cité ?

— J'ai une galerie de tableaux an-
ciens, dit soudain Karol. Je sais que
cela vous intéresse ; voulez-vous la
visiter ?

— Sans doute, sans doute, fit Mo-
narowski.

— Je n'invite pas mademoiselle,
ajouta Radetski, à cause de la grande
différence de température.

Les deux hommes se levèrent.

— Mais, mais... balbutia l'indus-
triel, en jetant un regard sur sa fille.
Je ne sais pas si je dois laisser...

Karol avait ouvert la porte ; il se
tourna vers son débiteur et lui jeta
l'rusquement :

— Venez-vous, oui ou non ?

Humblement, Monarowski obéit. La
porte se ferma. Boleslas regarda Elj-
bieta. Elle se leva, alla devant la
glace arranger ses cheveux, et revint
s'asseoir dans un fauteuil, en face de
lui.

— Nous avons peu de temps pour
nous expliquer, dit-elle ; il faut en
profiter. Inutile de vous dire que je
suis au courant de tout ; je ne suis
pas une petite fille irresponsable.
C'est moi qui ai proposé à mon mal-
heureux père de me sacrifier pour
nous sauver de la faillite, de la ruine
et du déshonneur, auxquels nous nous
voyons acculés. En ce moment, les
affaires sont mauvaises ; après le
prochain trimestre cependant, mon
père pourrait payer un acompte au
vôtre... Mais celui-ci est inflexible, et
sa cruauté nous refuse le moindre dé-
lai.

Elle se tut, comme attendant une
réponse ; puis elle reprit durement :

— Vous savez tout, assurément, et
vous trouvez cela très bien. Vous êtes
le fils de Karol Schultze. On vous mé-
prise partout. J'ai pensé que vous se-
riez trop heureux d'entrer dans une
famille connue et apparentée comme
la nôtre. Vous devez être ambitieux
et aspirer à être reçu dans la bonne
société. Comme mon mari, vous le
serez... C'est pourquoi je m'offre en
paiement de la dette de mon père.

Vous m'entendez ?

Boleslas avait les yeux fixés sur le
tapis de Perse qui recouvrait le plan-
cher ; la rougeur de la honte empour-
prait son visage, alternant avec la
pâleur de la souffrance.

— Oui, j'entends, dit-il avec effort.

Eljbieta eut un geste d'impatience :

— Vous ne semblez pas comprendre
l'énormité du sacrifice que je fais en

descendant jusqu'à vous, malgré vos
tre fortune, fit-elle, insolente.

— Je n'ai pas de fortune, dit lente-
ment le jeune homme. Si j'ai consenti
à cette entrevue pénible, c'est unique-
ment pour essayer de sauver votre
père... car, malgré mes prières, mon
père, à moi, demeure inexorable !

— Vos prières, répéta Eljbieta
avec un léger haussement d'épaules.

Vous n'allez pas essayer de me faire
croire que vous ayez pris la parole
pour... Non... on aime trop l'argent
dans votre famille... Notre seule chan-
ce de salut est dans cette alliance
que je vous offre et qui réhabiliterait
un peu votre nom. Mon père ne vou-
lait pas accepter un pareil sacrifice,
mais il n'est pas seul ; il y a ma mè-
re, mes frères, mes sœurs... Votre
père, voici trente ans à peu près, a des-
cendu un marché de ce genre dans des
circonstances semblables.

— Je ne suis pas mon père, fit Bo-
leslas d'une voix tremblante.

— Vous êtes son fils. C'est la même
race.

Le jeune homme tremblait, sa gorge
se serrait d'angoisse sous le mé-
pris de la jeune fille. Elle continua
d'un ton sec :

— Il faudra que je vive à Vienne ;
C'est bien le moins que je jouisse des
distractions inhérentes à la fortune
que j'ai conquise par mon abnéga-
tion... Ah ! qui donc aurait osé me di-
re, il y a un an, que je m'abaisserais
jusqu'à épouser le fils de Schultze !

Feuilleton du « Journal du Lot » 13

LES MAINS PURES

ROMAN PAR LA

Comtesse de BAILLEHACHE

XII

Boleslas se dirigea vers la porte,
subjugué par l'indifférence et la froi-
deur de son père. Comme il tournait
la poignée, celui-ci le rappela :

— Bolec !

— Mon père ?

Karol semblait gêné :

— Tu as vu le portrait de ta mère ?

— Oui.

— Je l'ai fait faire à Paris ; il a
coûté 20.000 fr. Mais Maria était cent
fois plus belle, et j'ai dit au peintre
qu'il ne savait pas son métier. Toi,
qui crois que je n'ai pas de cœur, sa-
che que je l'ai aimée Maria, et pour
elle je ne sais ce que j'aurais fait !
J'ai changé de nom, je me suis caché,
j'ai déclaré, à Monte-Pirino, son nom
à elle, mais traduit. Je l'ai fait voya-
ger, je lui ai acheté des bijoux... j'au-
rais commis un meurtre pour la faire
sourire... Mais elle me méprisait et
tremblait quand je m'approchais
d'elle.

Il passa la main sur ses yeux et
continua :

(A suivre)